

La Banque de France assure la continuité de ses services aux particuliers et aux entreprises durant la période de confinement

À la suite des annonces gouvernementales, la Banque de France met tout en œuvre pour assurer la continuité de ses missions de service public à destination des entreprises et des particuliers.

L'accompagnement des entreprises et la Médiation du crédit

Toutes les équipes de la Banque de France sont mobilisées pour accompagner les entreprises et les orienter vers les dispositifs mis en place par le gouvernement pour les soutenir.

La Médiation du crédit et les correspondants TPE-PME sont joignables dans chaque département et sont immédiatement disponibles et mobilisés pour intervenir auprès des entreprises qui rencontrent des difficultés.

Problème de financement : la Médiation du crédit

Saisir la médiation : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Vous renseigner : téléphoner au 0 810 00 12 10

Question, conseil, orientation : les correspondants TPE-PME

Un numéro unique : 0 800 08 32 08

Une adresse e-mail : tpme65@banque-france.fr

Offre spéciale de soutien aux TPE et PME

La prestation **OPALE** personnalisée est offerte gratuitement sur notre site internet

Outil de Positionnement et d'Analyse en Ligne des Entreprises

OPALE Analyse

L'expertise de la Banque de France pour mesurer et comparer les performances de son entreprise, identifier ses points forts et ses points d'amélioration

OPALE Simulation

L'outil de simulation de la Banque de France pour aider à la prise de décision, évaluer les impacts financiers d'une réduction d'activité, de ses projets d'investissement

Lien pour accéder à OPALE :

<https://entreprises.banque-france.fr/diagnostics-financiers/le-produit-opale>

Les services rendus aux particuliers

La Banque de France continue d'accueillir le public sur rendez-vous, aux guichets de son implantation départementale.

L'institution met tout en œuvre, avec l'ensemble des partenaires concernés, pour apporter dans les meilleurs délais une solution aux situations de surendettement des particuliers, tant pour les dossiers en cours que pour les demandes à venir. Toutes les questions peuvent être posées par internet et il y sera répondu très rapidement.

Dossier de surendettement disponible sur le site internet de la Banque de France : [ici](#)

À envoyer impérativement à l'adresse : **TSA 41217- 75035 Paris Cedex 01**

Autres démarches (droit au compte, droit d'accès aux fichiers d'incidents, ...) à réaliser sur l'espace personnel du site internet de la Banque de France : [ici](#)

Informations générales (relations avec les banques, les assurances, épargne...) accessibles exclusivement sur le site internet ABEIS : <https://abe-infoservice.fr>

Contact :

- Par internet : <https://accueil.banque-france.fr/index.html#/accueil>
- Par téléphone : 05.62.44.25.77

.../...

Les distributeurs automatiques de billets

Toutes les dispositions ont été prises pour qu'il ne résulte aucune conséquence de cette situation inédite pour les Français dans l'accès aux espèces. Un groupe de robustesse piloté par la Banque de France et associant tous les acteurs de la filière est en place pour veiller à l'alimentation des points de distribution d'espèces sur tout le territoire.

La Banque de France, Institution indépendante, a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière et les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle les banques et les assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Nous vous invitons à visiter notre site internet et nos deux portails d'informations :

www.banque-france.fr

www.mesquestionsdargent.fr

www.mesquestionsdentrepreneur.fr

Suivez nous    

Contact Presse

Philippe BIGOT, directeur départemental de la Banque de France pour les Hautes-Pyrénées

Tél : 05.62.44.25.61 ou 06.18.84.17.60

Mail : philippe.bigot@banque-france.fr